

2023

11

N°4

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
VIENNEARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT-LOUDUNCOMMUNE DE
CEAUX EN LOUDUN
*****Date de la convocation :
16/11/2023Nombre de conseillers
en exercice :13
Présents : 11EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
DE CEAUX EN LOUDUN

SEANCE DU 22 Novembre 2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le mercredi 22 novembre à 19 H, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS : GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, conseiller délégué, LIAGRE Bruno, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, AUBERT Nicolas.**Excusés :** ACIER Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. Régis SAVATON**Absent :** AOULATE Jérôme,**Secrétaire :** Jean-Luc GALLETObjet de la
délibération :Vente de peupliers
Sur piedscertifié exécutoire par le
Maire,
compte tenu de la
réception en Sous-
Préfecture le
23/11/2023 ;
et de la publication le
23/11/2023*Le Maire présente deux offres pour la vente de peupliers sur pieds sur la parcelle section A n° 102 pour 204 peupliers.**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée :**Présents : 11 ; pouvoir : 1 ; abstention :1 votants : 11**Pour l'offre de SAS Guillon : 11 ; Contre l'offre de SAS Guillon : 0*● *Accepte l'offre de l'entreprise SAS Guillon de 17 000€, payable à l'acceptation de l'offre,*● *Autorise le maire à établir et à signer avec l'acheteur, un contrat d'achat de bois sur pieds indiquant :**- le délai d'exploitation et de vidange de bois,**- la remise en état du chantier d'exploitation et des chemins ou voie empruntés.*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Régis SAVATONLe secrétaire
Jean-Luc GALLET

AR Prefecture

086-218600443-20231122-202311N4-DE
Reçu le 23/11/2023